

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**L'AZZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER UNA
SUCETÀ INCLUSIVA È SULIDARIA : BILANCIU (2018-2025)
È PROSPETTIVE**
**L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR UNE
SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE : BILAN (2018-2025)
ET PERSPECTIVES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En septembre 2016, alors même que la fusion des trois collectivités n'était pas encore en vigueur, la Collectivité Territoriale de Corse a adopté un rapport intitulé « *Stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité* ». Cet acte fondateur a conduit en mars 2017 à l'adoption par l'Assemblée de Corse d'un plan de lutte contre la pauvreté, faisant le constat qu'il s'agissait là d'un objectif politique majeur qui questionnait les fondements mêmes de notre société.

En effet, la persistance et l'augmentation des situations de précarité constituent un défi crucial pour les politiques publiques car elles fragilisent une partie de la population, en particulier les plus jeunes et les plus âgés, portent en elles les germes d'une violence sociale, provoquent le développement d'une économie parallèle et contribuent à l'aggravation des inégalités sociales, notamment en matière de santé, d'accès à l'alimentation et aux services essentiels. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion s'inscrit ainsi au cœur des valeurs de solidarité qui fondent notre pacte social.

Avec la création de la Collectivité de Corse en 2018, cheffe de file de l'action sociale, le Conseil exécutif de Corse a confirmé sa volonté d'œuvrer pour une Corse plus juste, plus solidaire, plus inclusive, présente là où les autres se retirent — dans les villages de l'intérieur comme dans les quartiers populaires, auprès des familles comme des personnes isolées. C'est une philosophie de l'action publique qui s'est affirmée : celle du lien humain et de l'ancrage local.

Cette présence locale cette exigence de proximité fondent l'action sociale de la Collectivité de Corse. Le présent rapport en dresse le bilan et en dessine les perspectives.

Cette analyse s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs crises successives, au premier rang desquelles la pandémie de Covid-19, qui a eu des impacts sociaux et économiques durables et a été un catalyseur des inégalités. Il faut également resituer les enjeux sociaux dans un environnement français et international marqué par l'instabilité et par une progression des inégalités et des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. Les récentes évolutions marquées par les conflits internationaux ont conduit à une dégradation de cette situation, que les économistes s'accordent à reconnaître profonde et durable.

Par ailleurs, il ne peut être omis de faire mention de la forte pression migratoire que connaît la Corse depuis quelques années qui se traduit par la croissance démographique la plus rapide de France métropolitaine, de 1 % par an en moyenne entre 2017 et 2023, s'expliquant uniquement par un solde migratoire positif, les

arrivées en Corse dépassant les départs, d'environ 3 900 habitants par an sur l'île¹, tandis que le solde naturel reste négatif. Cette forte progression engendre une augmentation des besoins en accompagnement social. Sans que cela puisse à ce stade être objectivement et précisément quantifié, on observe une tension accrue sur les travailleurs sociaux qui doivent accompagner des publics dont les besoins sont de plus en plus en complexes, nécessitant une approche globale des situations et une mobilisation renforcée des dispositifs d'aide.

Il est aussi à noter que l'action de la Collectivité de Corse demeure limitée par les dispositions législatives et réglementaires fixant le cadre des politiques publiques de la solidarité. Par ailleurs, elle est à mettre en perspective avec l'action des collectivités communales et intercommunales qui restent des acteurs majeurs du domaine social.

Dans un souci de clarté et afin d'éviter des redondances, ce rapport ne traite pas des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, cette thématique faisant l'objet d'un rapport spécifique présenté concomitamment à l'Assemblée de Corse. Par ailleurs, un rapport portant sur le bilan d'étape et les perspectives en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé a été adopté en octobre 2025.

Enfin, il est précisé que dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, des échanges ont eu lieu avec le Président de la Commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat, sport et vie associative » du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC), qui a travaillé en parallèle, au sein d'un groupe de travail, à une contribution intitulée « Pour réduire la précarité en Corse : agir sur les causes » formulant des propositions visant également à lutter contre la précarité, notamment dans le cadre de la révision du PADDUC.

I. Un investissement massif au service de la solidarité : Des moyens en constante augmentation

Entre 2018 et 2025, la Collectivité de Corse a consacré plus de 1,57 milliard d'euros aux dépenses de fonctionnement du secteur social et sanitaire, auquel s'ajoutent près de 5,5 millions d'euros en investissement.

Cette mobilisation financière témoigne d'un engagement sans précédent :

- +34,5 % de progression des dépenses de fonctionnement sur la période,
- Multiplication par 7,5 des dépenses d'investissement.

Ces chiffres traduisent une réalité politique : la Collectivité de Corse a fait le choix délibéré d'investir massivement dans la solidarité, malgré un contexte budgétaire contraint.

II. Une action de proximité ancrée dans les territoires

A/ Rapprocher les services des citoyens

1 Cf. Publication de l'INSEE du 6 février 2026 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4481069>

La philosophie de l'action sociale portée par le Conseil exécutif de Corse repose sur un principe fondamental : aller vers les usagers plutôt que d'attendre qu'ils viennent à l'institution. Cette approche incarnée, fondée sur le lien humain et la proximité, s'est concrétisée par un maillage territorial ambitieux.

Neuf pôles territoriaux sociaux (PTS) — Aiacciu 1 et 2, Valincu, Punta Suttanaccia, Bastia Cap Corse, Lucciana, Balagna, Centru Corsu, Piaghja Orientale — accueillant une trentaine de partenaires associatifs et institutionnels et des travailleurs sociaux qui assurent des permanences dans 49 communes, garantissent une présence effective sur l'ensemble de la Corse.

Les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont été sectorisés sur sept sites, avec des permanences dans de nombreuses communes. Six nouvelles structures d'accueil PMI ont été créées en partenariat avec les communes et les maisons de santé pluriprofessionnelles, à Baleone, U Viscuvatu, Maginaghju, A Ghisunaccia, Querciolu et Bunifaziu.

Douze centres de santé sexuelle couvrent désormais l'ensemble de l'île offrant un accès facilité à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse et à un accompagnement global. Un partenariat renforcé avec l'Università di Corsica intègre pleinement les étudiants dans cette dynamique de prévention.

Le bus santé social « BuSS Campa bè », déployé en Plaine Orientale, incarne cette volonté d'aller à la rencontre des publics isolés ou en difficulté — planification familiale, vaccination, conseils psychosociaux, soutien aux personnes âgées, consultation anti-tabac.

B/ Des équipes mobilisées au quotidien

Cette politique ambitieuse repose sur des femmes et des hommes engagés :

- 124 assistantes sociales,
- 37 éducateurs spécialisés et 7 éducateurs de jeunes enfants,
- 10 psychologues,
- 24 puéricultrices et 6 auxiliaires de puériculture,
- 24 infirmières et 8 sages-femmes,
- 8 techniciens en intervention sociale et familiale (TISF)

En 2025, près de 27 500 personnes ont contacté les services sociaux, dont 10 400 ont bénéficié d'un suivi au titre de l'action sociale de polyvalence.

Pour l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, (RSA) cinq équipes pluridisciplinaires réunissent professionnels de l'insertion, agents de France Travail et représentants des bénéficiaires. 30 référents de parcours RSA, 18 assistantes sociales, 4 infirmières de service social et 3 psychologues travaillent quotidiennement à l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles.

III. Des dispositifs innovants pour agir sur les causes de la précarité

A/Une stratégie globale et cohérente

L'action de la Collectivité de Corse ne se limite pas à l'urgence sociale. Elle s'attaque aux causes structurelles de la pauvreté à travers une architecture de dispositifs complémentaires.

Le règlement des aides (RDA) répond aux obligations légales, tandis que le règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé (RDI), actualisé en 2019 puis en 2024, traduit la volonté politique d'aller au-delà du cadre réglementaire. Ce RDI prend en compte la dimension multifactorielle de la précarité et vise l'accès aux droits pour tous.

Des conventions pluriannuelles avec l'État structurent l'action partenariale :

- La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) de 2019 à 2023
- Le contrat local des solidarités (CLS) pour 2024-2027
- Le contrat Insertion-Emploi (CIE) en cours de déploiement
- Le programme territorial d'insertion renouvelé (PTI) pour 2025-2029

B/ Des réalisations concrètes

La Collectivité de Corse a développé des réponses adaptées aux réalités du terrain. L'aide alimentaire, le soutien aux familles monoparentales, l'accompagnement vers l'emploi, la lutte contre la précarité énergétique, l'accès au logement — autant de champs où l'action publique a été renforcée et modernisée.

Les partenariats territoriaux se sont multipliés : conventions avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et Centres Intercommunaux d'Action sociale (CIAS), contrats locaux de santé en Balagna, dans la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et le Celavu Prunelli, convention avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), ateliers collectifs au sein des associations d'aide alimentaire.

IV. Lucidité et responsabilité : les limites d'une politique corrective

A/ Un constat sans complaisance

Malgré cet engagement massif, la pauvreté n'a pas reculé en Corse. Les remontées de terrain des travailleurs sociaux et des associations sont unanimes : le nombre de précaires augmente, et des catégories de population jusque-là préservées basculent dans la précarité.

Ce constat n'est pas un aveu d'échec. Il traduit une réalité plus vaste : la pauvreté n'est pas une fatalité individuelle, c'est une question de société. Les leviers les plus puissants — justice fiscale, redistribution des richesses, lutte contre les inégalités structurelles — échappent largement à la Collectivité de Corse.

La Corse fait face à des défis spécifiques :

- Une croissance démographique de 1 % par an depuis 2017, la plus rapide de

France métropolitaine, portée exclusivement par un solde migratoire positif (environ 3 900 arrivées nettes par an),

- Une tension accrue sur les travailleurs sociaux confrontés à des situations de plus en plus complexes,

Des crises successives — pandémie de Covid-19, inflation, instabilité géopolitique — qui ont agi comme des catalyseurs des inégalités.

L'ensemble des départements de France dresse le même constat : l'effet « ciseau » entre des dépenses sociales croissantes et des ressources contraintes rend le système social difficilement soutenable à long terme.

B/ Ce que nous apprend l'expérimentation « Territoire zéro non-recours »

Les communes de Bastia et d'Aiacciu, ainsi que la communauté de communes de l'Isula Balagna, participent à l'expérimentation française « Territoire zéro non-recours ». Sur quatre ans, ces dispositifs ont permis de sensibiliser 5 775 foyers et d'ouvrir 730 droits pour 518 foyers identifiés en situation de non-recours — principalement sur des dossiers complexes liés à la santé, au logement et à la retraite.

Ces résultats montrent l'ampleur du phénomène de non-recours et confirment la nécessité de transformer les pratiques d'accompagnement social.

V. Perspectives : agir avec plus de justesse et d'efficacité

Face à ce diagnostic, la Collectivité de Corse engage une nouvelle phase de son action, articulée autour de deux temporalités.

A/ Des réformes immédiates pour plus d'efficacité

1. Renforcer la prévention dès le plus jeune âge dans une démarche globale de soutien à la parentalité, de prévention précoce et de renforcement des compétences psychosociales, afin de prévenir l'apparition des inégalités dès l'enfance.

La prévention constitue un enjeu et un axe stratégique majeur de l'action sociale.

Dans un contexte marqué par l'évolution des vulnérabilités sociales, l'intensification des inégalités et la diversification des besoins des publics, elle s'impose comme un levier essentiel pour agir en amont des situations de rupture.

En mobilisant des interventions précoces, coordonnées et territorialisées, la politique de prévention vise à limiter l'aggravation des difficultés sociales, à renforcer les capacités d'autonomie des personnes et à favoriser leur inclusion durable.

Elle repose sur une approche transversale, associant l'ensemble des acteurs institutionnels et partenariaux, et s'inscrit dans une logique de continuité des parcours.

La Collectivité de Corse, chef de file de l'action sociale, déploie ainsi une stratégie de

prévention articulée autour de plusieurs priorités, notamment la protection de l'enfance, l'accompagnement des familles, la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, les actions suivantes doivent être confortées et développées, telles que :

- Les interventions organisées au sein du lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) offrant un espace d'écoute et d'échange aux familles, animées par des professionnels formés à la posture d'accueil. Ce dispositif favorise l'expression des questionnements parentaux et contribue à la prévention précoce ;
- Le déploiement du programme de développement affectif et social (PRODAS) en milieu scolaire, notamment en maternelle, afin de renforcer les compétences psychosociales des enfants, de promouvoir leur bien-être, de leur donner le pouvoir d'être en capacité de choisir et de prévenir les comportements violents ;
- Les permanences éducatives qui permettent d'accueillir enfants et familles dans le cadre d'entretiens individualisés, favorisant l'écoute, le soutien à la parentalité, le repérage des situations à risque et l'orientation vers des accompagnements adaptés. Ces permanences, organisées en mairies et au sein des PTS, s'inscrivent dans une dynamique partenariale ;
- Des actions collectives de prévention en transversalité avec les services de la Collectivité et des partenaires extérieurs, renforçant la cohérence et la portée des interventions ;
- Des actions de prévention à la sexualité déployées par les centres de santé sexuelle auprès des jeunes, ainsi que des interventions en milieu scolaire pour promouvoir la prévention et consolider les liens avec l'Éducation nationale ;
- Le développement d'actions de soutien à la parentalité et le financement du fonds de parentalité CAF.

2. Repenser les critères d'attribution des aides

Une proposition forte émerge des travaux du CESEC de Corse : conditionner les aides non plus sur un niveau de ressources brut, mais sur un seuil de reste-à-vivre prenant en compte les dépenses contraintes (logement, énergie, transport). Ce système éviterait l'effet « couperet » qui exclut arbitrairement des personnes dont les revenus dépassent le seuil de quelques euros.

La constitution des dossiers d'aide sera également simplifiée, en s'appuyant sur le droit à la transmission des documents entre organismes sociaux.

3. Travailler à renforcer l'efficacité de certaines aides

Il est proposé de maintenir l'aide exceptionnelle de fin d'année (AEFA), qui, malgré son impact social assez limité, garde une valeur symbolique forte sur la période de

Noël.

En parallèle, il est proposé de travailler à une optimisation des aides à la mobilité solidaire et à la lutte contre la précarité énergétique. En effet, il s'agit là de deux postes de dépense constituant des vecteurs puissants de bascule dans la pauvreté, de façon encore accrue par le contexte mondial actuel.

Concernant les aides à la mobilité, le travail vise à la mise en place de solutions de déplacement à coût réduit, en partenariat avec les opérateurs de transport (conventions avec les Chemins de fer de la Corse et les autocaristes), en ciblant des besoins prioritaires : entretiens d'embauche, rendez-vous médicaux, stages et formations. Ces aides auraient également pour but de favoriser l'accès à l'emploi.

Concernant le renforcement de la lutte contre la précarité énergétique, l'action passe par un accompagnement adapté aux ménages rencontrant des difficultés à chauffer leur logement ou à régler leurs factures d'énergie, en raison de revenus insuffisants, d'un logement mal isolé ou de dettes énergétiques. Ainsi au titre du Fonds social pour le logement (FSL), des prêts à taux zéro seront proposés, en complément des aides en subvention. Par ailleurs, le rehaussement du quotient familial sera envisagé, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'être éligibles à ces aides. Enfin, sur la base d'une collaboration renforcée avec l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse un travail sera mené pour sensibiliser les travailleurs sociaux aux dispositifs existants (ORELI, SLIME), pour détecter de façon plus précise les populations les plus précaires logées dans des « passoires thermiques », et pour renforcer les binômes travailleurs sociaux/conseillers énergie. L'objectif est de diriger plus efficacement les dispositifs de rénovation énergétique existants vers les plus précaires et de contribuer à réduire le coût de l'énergie dans le budget des ménages précaires.

4. Repenser le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

La sous-consommation des crédits du FAJ, actuellement délégué aux missions locales, invite à une refonte des modalités d'emploi en liaison avec la direction de la jeunesse.

B/ Des chantiers structurels pour préparer l'avenir

1. Structurer une politique de prévention ambitieuse

Au-delà des actions existantes, plusieurs chantiers seront engagés :

- ♦ La création d'une instance de pilotage de la prévention au sein de la Direction Générale Adjointe des solidarités et de la promotion de la santé ;
- ♦ Le pilotage et la coordination de la prévention spécialisée, ainsi que la recherche de cofinancement auprès des communes et des intercommunalités aux fins de déploiement sur les lieux non couverts ;
- ♦ La formation, le recrutement et le déploiement des TISF en prévention et en protection ;
- ♦ Le renforcement de la prévention précoce des vulnérabilités, notamment autour de la période périnatale, avec le repérage et l'accompagnement de la dépression

périnatale : formation des professionnels, diffusion du dispositif « *1000 jours blues* », parcours d'accompagnement associant psychologues, éducateurs de jeunes enfants et puéricultrices, repérages des situations de danger par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) ;

- ♦ Le renforcement de la qualité des évaluations dans le cadre des informations préoccupantes (formations au référentiel HAS, élaboration d'outils d'harmonisation, élaboration d'un protocole de coopération entre les différents acteurs de la protection de l'enfance) ;

- ♦ La sensibilisation des professionnels et du public aux perturbateurs endocriniens ;

- ♦ Un travail renforcé avec les acteurs, notamment les équipes de soins primaires, les maisons et les centres de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé.

2. Transformer l'accompagnement social

La société évolue, les problèmes sociaux s'intensifient, les inégalités s'accroissent. Au vu de ces évolutions majeures, l'accompagnement social doit être réinterrogé. Cette réflexion à long terme a déjà été amorcée dans le cadre du Comité Local du Travail Social de Corse (CLTS) installé en 2023 et permettant de rassembler l'ensemble des acteurs du travail social de Corse afin de mieux coordonner les actions, partager les pratiques et produire de la réflexion autour des thématiques liées au rôle et à la reconnaissance du travailleur social, à l'attractivité des métiers sociaux, et à la formation, la coordination des acteurs... Du travail a déjà été accompli sur les thèmes suivants : définition commune du métier, frise chronologique du parcours professionnel du travailleur social, livret de l'apprenant, vidéo de présentation des métiers du social à destination des collégiens et lycéens.

Les agents d'accueil des services sociaux, qui sont les premiers contacts des usagers, doivent pouvoir bénéficier d'un plan de formation spécifique alliant connaissance des bases du droit social et des dispositifs sociaux, mais aussi capacité à désamorcer et à gérer les conflits, écoute, recueil de la parole des plus vulnérables. Cette formation professionnalisante devrait pouvoir s'accompagner d'une valorisation de ces postes. A cet égard, un travail avec les directions des ressources humaines, de la formation professionnelle et de l'enseignement devra être entrepris.

Cette thématique doit également s'appuyer sur les résultats de l'expérimentation Territoires zéro non-recours (TZNR) qui interroge les modalités d'évolution de l'accompagnement social, la transformation des pratiques professionnelles et le rapport des personnes accompagnées à l'accompagnement social.

Il s'agit bien d'un questionnement commun de notre modèle d'accompagnement social : la place des usagers, celle des partenaires, les pratiques et la situation des bénéficiaires, l'accueil social de premier niveau sont autant d'aspects à considérer pour envisager les transformations du travail social.

Enfin au-delà du contenu du travail social, cette thématique pose également la question de l'élaboration d'indicateurs d'impact et de résultat, par le biais notamment du recensement d'informations dans le cadre des entretiens individuels, qui, tout en garantissant le respect des dispositions en matière de recueil et de protection des données personnelles, nous permettrait de disposer d'une vision plus précise et plus

objectivée de la pauvreté en Corse.

3. Construire une démocratie alimentaire

La question de l'alimentation est au carrefour de problématiques sociales, économiques, culturelles et sociétales. Le contexte socio-économique, environnemental et géopolitique actuel invite plus que jamais à (re)poser son approche par la question de l'accès et du droit, la question de l'alimentation n'étant pas limitée aux ménages en situation de précarité mais s'inscrivant dans une thématique plus vaste, celle de l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

Les enjeux sont en effet multiples et à fort impact pour une île qui importe 96 % des aliments consommés². Ils sont étroitement liés aux questions d'autonomie alimentaire aujourd'hui en débat.

De nombreux champs s'entrecroisent et conduisent les territoires à réfléchir sur les systèmes alimentaires en place et leurs effets induits. En ce sens, la question de l'alimentation est centrale dans les enjeux contemporains de transition(s).

Ainsi, la Corse, a fortiori en raison de son insularité, de l'acuité des difficultés d'accès aux services au sens large, doit pouvoir se saisir d'une réflexion sur les systèmes alimentaires actuels, leur résilience, et ambitionner une stratégie alimentaire territoriale basée sur les principes de démocratie alimentaire.

Par la diversité des acteurs, des problématiques et des enjeux qu'elle brasse, la question de l'accès universel à une alimentation saine et durable nécessite de poser un cadre de réflexion organisé autour des questions suivantes :

- L'accessibilité : droit à l'alimentation pour tous,
- L'alimentation comme enjeu majeur de santé publique,
- La lutte contre la précarité alimentaire,
- L'intégration des enjeux de transition agro-écologique et sociale,
- La résilience des systèmes alimentaires : conditions des modes de production (circuits courts, circuits longs, agriculture conventionnelle, bio, .), durabilité environnementale et sociale, sécurité alimentaire, risques et vulnérabilités des systèmes notamment (in)sécurité alimentaire, relocalisation des systèmes alimentaires, réinvestissement de leur orientation nourricière
- L'accès à l'information et à l'éducation sur les systèmes alimentaires durables (prévention).

Dans le cadre de cette réflexion stratégique et prospective, un travail relatif à l'accès universel à une alimentation saine et durable est mené depuis 2021 à travers la mobilisation d'une équipe projet inter-DGA (DGA Aménagement et Développement des Territoires et DGA des Solidarités et de la Promotion de la Santé). Ce groupe de travail a conduit différentes actions (conférence alimentaire de Biguglia en janvier 2022, point de départ de cette nouvelle dynamique ; actions de terrain, rencontres et mise en réseau des acteurs, dans le cadre d'appel à projets notamment ;

² « Le taux actuel de couverture des besoins alimentaires de la Corse par la production locale semble très bas (estimé à 4 %) » Rapport du CESEC *Manghjà nustrali, un'alta primura – L'autonomie alimentaire de la Corse : une cause territoriale*, 2023, p. 9.

participation à divers projets collectifs (Plan régional santé environnement (PRSE4), groupe de travail Economie Sociale et Solidaire sur l'alimentation durable, étude ADEME sur la durabilité et la résilience du système alimentaire corse, programme ERASMUS+ relatif à l'Accès et droit à une alimentation saine et durable pour tous). Il faut également citer à cet égard le rapport du CESEC de Corse « Manghjà nustrale, un'alta primura ».

Ces activités et réflexions prospectives ont fait apparaître la nécessité de mailler et de mettre les dynamiques en synergie, de faciliter l'interconnaissance et l'échange entre acteurs dans l'objectif de fonder à moyen terme un cercle d'acteurs préfigurateur de la gouvernance de la stratégie alimentaire territoriale ambitionnée.

En effet, de multiples actions et projets existent localement, ainsi qu'au sein des différentes institutions, sans qu'une vision d'ensemble ne soit clairement posée.

L'affirmation de l'accès à l'alimentation durable comme politique publique à part entière, pilotée par la Collectivité de Corse – et intégrant les différents acteurs dans sa gouvernance - ainsi que la définition d'une stratégie territoriale de l'alimentation durable seraient de nature à répondre aux enjeux actuels.

Il est proposé de poursuivre les travaux entamés autour des perspectives suivantes :

- Actions avec les acteurs et mise en réseau,
- Préfiguration de l'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale portée par la Collectivité de Corse.

Conclusion — La solidarité au cœur du projet corse

Ce bilan témoigne de l'ampleur et de la constance de l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur des plus fragiles. Mais il impose aussi une lucidité sans faux-semblants : la précarité est contenue, elle ne recule pas.

Les données récentes confirment une réalité française que la Corse subit avec plus d'acuité encore : le travail ne garantit plus un niveau de vie suffisant. Environ 7 % des salariés et près de 20 % des indépendants sont pauvres³. L'inflation durable, la stagnation des bas salaires, la hausse des coûts du logement et de l'énergie, le temps partiel subi, autant de facteurs structurels que les politiques sociales amortissent mais ne compensent plus.

Face à ce constat, la Collectivité de Corse refuse la résignation. Elle engage une transformation de son action, fondée sur la prévention plutôt que la seule réparation, sur l'efficacité plutôt que l'accumulation de dispositifs, sur le partenariat avec les communes et intercommunalités plutôt que l'action solitaire.

La lutte contre la précarité n'est pas une politique sectorielle parmi d'autres. Elle interroge notre modèle de développement, notre rapport à la solidarité, à l'égalité et à la dignité.

C'est pourquoi elle a vocation à s'inscrire pleinement dans le prochain PADDUC :

³ Source : Insee « l'essentiel sur la pauvreté » 07 /07 /2025

faire de la solidarité et de la santé un axe structurant de l'aménagement et du développement de la Corse, c'est affirmer la vision d'une île qui refuse les fractures sociales et qui place l'humain et la justice sociale au cœur de son projet.

Dans le cadre de ses compétences actuelles, et demain peut-être dans le cadre renforcé du processus d'autonomie, le Conseil exécutif de Corse continuera d'œuvrer pour une société plus inclusive et plus égalitaire. C'est le sens de son engagement. C'est le cœur de son projet politique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer .